

Belgium-Le Rœulx: Insurance services

OJ S 179/2018 18/09/2018

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville du Rœulx

Postal address: Grand Place 1

Town: Le Rœulx

NUTS code: BE323 Arr. Mons

Postal code: 7070

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Grégory Chéront

E-mail: gregory.cheront@leroeulx.be

Telephone: +32 64310743

Fax: +32 64310768

Internet address(es):Main address: <http://www.leroeulx.be>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/310/QH/2018>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Ville du Rœulx

Postal address: Grand Place 1

Town: Le Rœulx

NUTS code: BE323 Arr. Mons

Postal code: 7070

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Grégory Chéront

E-mail: gregory.cheront@leroeulx.be

Telephone: +32 64310743

Fax: +32 64310768

Internet address(es):Main address: <http://www.leroeulx.be>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Conclusion de divers contrats d'assurances
Reference number: 2018-013

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE323 Arr. Mons

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché public de services a pour objet le renouvellement de diverses polices d'assurances.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois.

À son expiration, le marché pourra être reconduit automatiquement d'une année supplémentaire avec un maximum de 3 fois.

Il pourra être dénoncé par le pouvoir adjudicateur par lettre recommandée endéans un délai de préavis de 3 mois avant la fin de chaque exercice. En tout état de cause, le mar...(voir documents du marché).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le candidat produit le Document unique de marché européen (DUME), qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat ou soumissionnaire concerné:

- 1) ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016, relative aux marchés publics et aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 18.4.2017, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, à savoir:
 - participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal ou à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du conseil du 24.10.2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée,
 - corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal ou à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne ou à l'article 2.1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du conseil du 22.7.2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé,
 - fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
 - infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles qu'elles sont définies à l'article 137 du code pénal, aux articles 1er ou 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du conseil du 13.6.2002 relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision-cadre,
 - blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme tels que définis à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article 1er de la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du conseil du 26.10.2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme,
 - travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article 433 quinquies du code pénal ou à l'article 2 de la Directive 2011/36/UE du parlement européen et du conseil du 5.4.2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du conseil,
 - occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de l'article 35/7 de la loi du 12.4.1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30.4.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers,

- n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'AR du 18.4.2017,
- n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'AR du 18.4.2017;
- 2) répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17.6.2016, en ce qui concerne son aptitude à exercer l'activité professionnelle et ses capacités économique, financière, technique et professionnelle, et sera donc à-même de fournir, s'il est pressenti pour l'attribution du marché:
- l'attestation d'agrément délivrée par la BNB ou autorité compétente du pays établissant que l'assureur est agréé pour la ou les ... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

1) liste de références de services similaires effectués au sein d'administrations publiques (administrations locales, provinciales, CPAS, ...) au cours des 3 dernières années:

Minimum level(s) of standards possibly required:

- 1.1) au minimum 20 références similaires;
- 2) services d'assurances similaires pour un montant minimal de 20 000 EUR par entité.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 19/10/2018 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 18/03/2019

IV.2.7.

Conditions for opening of tenders

Date: 19/10/2018 Local time: 10:00

Place:

Hôtel de Ville, Salle du Conseil, 2e étage.

Information about authorised persons and opening procedure: Une séance publique d'ouverture des offres est prévue.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre: 10.10.2018 à 9.00.

Les offres peuvent être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal de Première Instance

Postal address: rue de Nimy 35

Town: Mons

Postal code: 7000

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

13/09/2018